



Convention Constitutive  
du Groupement de Coopération Sanitaire

-

GCS Réseau OncoCentre

-

Avenant n°4

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire du Réseau OncoCentre,

Vu l'arrêté n°10-OSMS-0156 du 21 Septembre 2010 portant approbation de la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°11-OSMS-0008 du 18 Janvier 2011 portant approbation de l'avenant n°1 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°11-OSMS-0062 du 4 Avril 2011 portant approbation de l'avenant n°2 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2012-OSMS-0074 du 12 Octobre 2012 portant approbation de l'avenant n°3 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu les décisions de l'Assemblée Générale réunie le 17 Octobre 2012,

Il est convenu entre :

### **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RÉGIONAUX DE SANTÉ**

Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, dont le siège est situé 2, boulevard Tonnelé 37044 TOURS Cedex 9, représenté par son Directeur Général, Monsieur Bernard ROEHRICH,

Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, dont le siège est situé 1 rue Porte Madeleine, BP 2439, 45032 ORLÉANS Cedex 1, représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier BOYER,

### **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ**

Le Centre Hospitalier Jacques Coeur, dont le siège est situé 145, avenue François Mitterrand 18020 BOURGES Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Raoul PIGNARD,

Le Centre Hospitalier de Chartres, dont le siège est situé 34 rue du Docteur Maunoury, 28018 CHARTRES Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Jacques BERNARD,

Le Centre Hospitalier de Dreux, dont le siège est situé 44 avenue du Président Kennedy, 28102 Dreux, représenté par son Directeur, Monsieur Patrice LORSON,

Le Centre Hospitalier de Châteauroux, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun – BP 585 36019 CHATEAUROUX Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Lionel DESMOTS,

Le Centre Hospitalier de Chinon, dont le siège est situé Saint Benoit la Forêt – BP 248 – 37502 CHINON Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Patrick FAUGEROLAS,

Le Centre Hospitalier Paul Martinais, dont le siège est situé 1, rue du Docteur Paul Martinais 37600 LOCHES, représenté par son Directeur, Monsieur Christophe VERDUZIER,

Le Centre Hospitalier de Blois, dont le siège est situé mail Pierre Charlot 41016 BLOIS Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Richard BOUSIGES,

Le Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay, dont le siège est situé 96 rue des Capucins, BP 148 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Pierre BEST,

Le Centre Hospitalier de Vendôme, dont le siège est situé, 98 rue Poterie - BP 108, 41106 VENDOME Cedex, représenté par son Directeur Monsieur Daniel LEPRETRE,

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, dont le siège est situé 658, rue des Bourgoins, BP 725, 45207 MONTARGIS Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Didier POILLERAT,

## **ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE SANTÉ**

La Clinique Guillaume de Varye, dont le siège est situé 210, route de Vouzeron 18230 SAINT-DOULCHARD, représentée par son Directeur, Monsieur Thierry LOURSAC,

La Clinique des Grainetières, dont le siège est situé Place de Juillet – BP 183 – 18206 SAINT AMAND MONTROND, représenté par son Directeur, Madame Sabine GRISSEL,

La Clinique Notre Dame de Bon Secours, dont le siège est situé 9 bis rue de la Croix Jumelin – 28000 CHARTRES, représenté par son Directeur Général, Monsieur Patrick DAUNIZEAU,

La Nouvelle Clinique Saint François, dont le siège est situé 2 rue Roland Buthier – BP 71010 – 28301 MAINVILLIERS Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Michel LABRO,

La Clinique Saint François, dont le siège est situé 22, avenue Marcel Lemoine 36000 CHATEAUROUX, représentée par son Directeur, Monsieur Régis MOREAU,

La Clinique de l'Alliance, dont le siège est situé 1, boulevard Alfred Nobel 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, représentée par sa Directrice Générale, Madame Sylvie LEFEVRE,

La Clinique Saint Gatien, dont le siège est situé 8, place de la Cathédrale 37000 TOURS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe ALFANDARI,

Le Pôle Santé Léonard de Vinci, dont le siège est situé 1, avenue du Professeur Minkowski 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS, représenté par le Président du Directoire, Monsieur le Docteur Fabrice FORVEILLE,

La Clinique Jeanne d'Arc, dont le siège est situé route de Tours 37500 SAINT-BENOIT-LA-FORET, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur le Docteur Philippe BERTIN,

La Polyclinique de Blois, dont le siège est situé 1, rue Robert Debré 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Yvan SAUMET,

La Clinique du Saint Cœur, dont le siège est situé 10 bis, rue Honoré de Balzac 41100 VENDÔME, représentée par son Directeur, Monsieur Clément LARCHER,

La Polyclinique des Murlins, dont le siège est situé 66 rue des Murlins, 45000 ORLEANS, représenté par son Directeur, Monsieur Guillaume BURDIN,

La Polyclinique Jeanne d'Arc, dont le siège est situé 2 ter avenue Jean Villejean, 45500 GIEN, représenté par son Directeur, Monsieur Jean Michel PASDELOUP,

La Polyclinique des Longues Allées, dont le siège est situé 25, rue de Mondésir 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Patrick ROUSSEL,

La Clinique de l'Archette, dont le siège est situé 83 rue Jacques Monod – Quartier du Larry – BP 109 – 45161 OLIVET Cedex, représenté par son Directeur, Madame Isabelle GAGNEUX,

La Clinique de la Présentation, dont le siège est 64 bis rue des Fossés – 45404 FLEURY LES AUBRAIS, représenté par son Directeur, Monsieur Guillaume BURDIN,

## **CENTRES DE RADIOTHÉRAPIE ET D'ONCOLOGIE MÉDICALE**

Le Centre de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale St Jean, dont le siège est situé 210 route de Vouzeron – 18230 SAINT DOULCHARD, représenté par Messieurs les Docteurs AUREGAN et FENOLL et par Madame le Docteur BERGER,

Le service d'Onco-radiothérapie du site de Chartres dit COREL, de la SCM Jupiter/Pluton dont le siège est situé 18 rue Victor Hugo, 72015 LE MANS Cedex 2, représenté par son Gérant, Monsieur le Docteur Olivier DUPUIS,

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie Pôle Santé Tours Sud, dont le siège est situé 11 avenue du Professeur Minkowski – 37175 CHAMBRAY LES TOURS Cedex, représenté par son co-gérant, Monsieur le Dr Pierre-Etienne CAILLEUX,

Le Centre de Radiothérapie et de Cancérologie, dont le siège est situé rue de l'Octroi – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, représenté par Madame le Docteur COLLENOT et Monsieur le Docteur MALISSARD,

Le Centre Orléanais de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (COROM), dont le siège est situé 66, rue des Murlins 45000 ORLÉANS, représenté par le Président du Directoire, Monsieur Patrick ROUSSEL,

Le Centre de Radiothérapie et d'Oncologie, dont le siège est situé 658 rue des Bourgoins – 45200 AMILLY, représenté par sa gérante, Madame le Docteur Véronique FAYAL,

### **RÉSEAUX TERRITORIAUX DE CANCÉROLOGIE (Associations Loi 1901)**

Le Réseau Onco28, dont le siège est situé 5 boulevard Chasles – 28000 CHARTRES, représenté par son Président, Madame le Docteur David SOLUB,

Le Réseau OncoBerry, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun, 36000 CHATEAUROUX, représenté par son Président, Madame le Docteur Christine BERGER,

Le Réseau Oncologie 37, dont le siège est situé Pôle Santé Léonard de Vinci – 11 avenue du Professeur Minkowski, 37175 CHAMBRAY LES TOURS Cedex, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Pierre-Etienne CAILLEUX ;

Le Réseau Onco41, dont le siège est situé rue de l'Octroi – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Philippe LAPLAIGE,

Le Réseau OncoLoiret, dont le siège est situé 15 avenue Alain Savary – 45000 ORLEANS, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Jean Claude LEGUEUL,

### **ASSOCIATIONS REPRÉSENTANTS D'USAGERS**

Le Comité Départemental du Cher de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé Le Balzac – 50-52 avenue Jean Jaurès – BP 404 – 18007 BOURGES Cedex, représenté par son Président, Monsieur le Docteur François BONHOMME,

Le Comité Départemental de l'Eure et Loir de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 7 rue Gabriel Péri – 28000 CHARTRES, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Roger LELIEUR,

Le Comité Départemental de l'Indre de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 96, rue Grande 36000 CHATEAUROUX, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Gilles BERNARD,

Le Comité Départemental de l'Indre et Loire de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 2 bis Boulevard Tonnellé – 37044 TOURS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Roger BLANCHARD,

Le Comité Départemental du Loir et Cher de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 18 rue Roland Dorgelès – 41000 BLOIS, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Jean-Michel LE MAUFF,

## **Objet de l'avenant :**

Cet avenant est pris en application des décisions du GCS réuni en Assemblée Générale le 17 Octobre 2012.

Il a pour objet :

- d'appliquer l'article 8.1 de la Convention Constitutive du GCS Réseau OncoCentre et de prendre acte des modifications qui en découlent,
- de modifier l'article 11 de la Convention Constitutive du GCS Réseau OncoCentre.

## **Article 1**

### 1.1 – Identité et qualité des établissements perdant leur qualité de membres

#### **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ**

Le Centre Hospitalier de Chinon, dont le siège est situé Saint Benoit la Forêt – BP 248 – 37502 CHINON Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Patrick FAUGEROLAS,

Le Centre Hospitalier Paul Martinais, dont le siège est situé 1, rue du Docteur Paul Martinais 37600 LOCHES, représenté par son Directeur, Monsieur Christophe VERDUZIER,

Le Centre Hospitalier de Vendôme, dont le siège est situé, 98 rue Poterie - BP 108, 41106 VENDOME Cedex, représenté par son Directeur Monsieur Daniel LEPRETRE,

### 1.2 – Date d'effet :

Conformément aux termes de la convention, la perte de la qualité de membres prend effet à la date d'approbation du présent avenant par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé.

La publication intervient dans un délai d'un mois à compter de l'acte d'approbation de la convention constitutive du Groupement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

### 1.3 – Nouvelle répartition des droits au sein du Collège n°2 :

La nouvelle répartition des droits sociaux est la suivante :

**Collège 2 : Collège des Établissements Publics de Santé : 20% des droits sociaux répartis à part égale entre :**

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| ✓ Le CH Jacques Coeur (Bourges – 18)        | 2;86 % des droits sociaux ; |
| ✓ Le CH de Chartres (28)                    | 2;86 % des droits sociaux ; |
| ✓ Le CH de Dreux (28)                       | 2,86 % des droits sociaux ; |
| ✓ Le CH de Châteauroux (36)                 | 2;86 % des droits sociaux ; |
| ✓ Le CH de Blois (41)                       | 2;86 % des droits sociaux ; |
| ✓ Le CH de Romorantin-Lanthenay (41)        | 2;86 % des droits sociaux ; |
| ✓ Le CH de l'Agglomération Montargoise (45) | 2;86 % des droits sociaux ; |

## Article 2

L'article 11 « Intervention des personnels » est modifié comme suit :

Les personnels médicaux et non médicaux des membres du groupement peuvent intervenir au sein du groupement.

Les personnels mis à la disposition du groupement restent régis, selon le cas, par leur contrat de travail, les conventions ou accords collectifs qui leurs sont applicables, ou leur statut.

Dans ce cas, une convention passée entre le membre du groupement et le GCS organise les modalités d'intervention de ces personnels hors de sa structure d'origine.

Le groupement peut disposer également de personnels propres. Le décret n°91-155 du 6 Février 1991 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, est applicable à ces personnels.

## Article 3

Les autres dispositions de la convention constitutive restent inchangées.

Fait à Tours,

Le 23 Novembre 2012

L'administrateur du GCS OncoCentre



Mlle Muriel LAHAYE